

Motion 2430

Vitrine de l'aéroport : des ponts plutôt qu'une impasse

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la demande de renseignement (DR n°18 496) relative à la future vitrine économique de l'aéroport (VEA) couvrant une superficie de 50 000 m² ;
- la volonté exprimée dans le cadre du projet d'agglomération de limiter sévèrement la consommation de sol rural et de profiter au maximum des infrastructures existantes et, dans le périmètre de l'aéroport, de traduire cette volonté en « jetant un pont au-dessus du réseau routier afin de gagner en surfaces de continuité urbaine et lier la zone aéroportuaire au centre-ville » ;
- que l'option actuellement retenue est de construire la vitrine (VEA) sur la ZD3 et la zone villas existant le long de l'autoroute entre la route de Meyrin et l'avenue Louis-Casaï (zone dite de Cointrin Ouest) ;
- que cette option impliquera l'achat des parcelles privées actuellement occupées par des villas ;
- que le coût d'acquisition du foncier au prix moyen actuel en zone de développement pour des villas (1800 F/m²) représente un investissement d'environ 90 millions de francs ;
- que la couverture de l'autoroute entre la route de Meyrin et l'avenue Louis-Casaï représenterait une surface d'environ 40 000 m² (environ 700 mètres linéaires) ;
- que la couverture de l'autoroute entre l'avenue Louis-Casaï et Palexpo représenterait une surface d'environ 90 000 m² (1400 mètres linéaires) ;
- que l'autoroute est entièrement en mains publiques ;
- que la Confédération a débloqué les financements nécessaires à la réalisation de la 3^e voie autoroutière entre l'échangeur de Ferney et le tunnel de Vernier ;
- que cette couverture permettrait de résoudre le problème du bruit autoroutier dans ce secteur ;
- que le financement des mesures antibruit de la Confédération prévues à cet endroit pourrait être affecté à la couverture de l'autoroute ;

- que le canton de Fribourg, confronté à une problématique semblable a estimé les coûts d'une couverture autoroutière à environ 100 000 F le mètre linéaire (ml) ;
- qu'il est opportun de mener une réflexion sur un concept d'urbanisme et de mobilité intégrée ;
- que cette couverture permettrait de réaliser un projet de densification urbaine répondant à la philosophie voulue par la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) ;
- que la couverture permettra également de nouvelles connexions en mobilité douce ainsi qu'une réorganisation des flux de circulation,

invite le Conseil d'Etat

- à développer, conjointement avec la Confédération, une vision à long terme du secteur compris entre l'échangeur de Ferney et le tunnel de Vernier prenant en compte les adaptations futures des voies de circulation dont la 3^e voie autoroutière et ses jonctions avec le réseau de mobilité à cet endroit ;
- dans le cadre de cette vision, à étudier la faisabilité du point de vue technique et temporel de couvrir totalement ou partiellement l'autoroute entre la route de Meyrin et l'avenue Louis-Casaï et entre l'avenue Louis-Casaï et Palexpo, variante de couverture légère et variante permettant de construire des immeubles plus conséquents ;
- de déterminer la répartition du coût de cet ouvrage entre les différents acteurs impliqués (Confédération, canton, aéroport, CFF, communes,...) ;
- à rendre rapport au Grand Conseil.